

Adresse DDEN aux pouvoirs publics

Après les décisions du Premier Ministre le 28 avril

La Fédération nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) est impliquée et engagée dans l'École où sont officiellement reconnues nos missions d'utilité sociale, d'intérêt général et d'utilité publique fondamentales pour la société et, particulièrement pour la première institution de la République. À partir de notre fonction officielle, notre Fédération contribue, par l'engagement de ses DDEN, à agir auprès de l'École pour le seul intérêt de l'enfant.

Rappelons que l'objectif de rouvrir les écoles est partagé par tous à condition que des mesures incontournables soient prises pour respecter la préservation des conditions sanitaires de toutes et tous.

Notre Fédération n'a d'objectif que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui, au sein du Conseil d'École, s'inscrivent dans le lien social de l'éducation des futurs citoyens. Celui-ci constitue le socle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Dans les conditions sanitaires particulièrement complexes et les situations scolaires localement différentes, il n'est pas raisonnable de prétendre pouvoir répondre, seuls, à l'ensemble des actions et besoins relevant de nos champs de compétences. Comme nous l'avons rappelé dans la précédente « Adresse aux pouvoirs publics » du 22 avril 2020 après les hypothèses de travail du Ministre de l'Éducation nationale : « Pour nous DDEN, il semble indispensable de réunir tous les protagonistes avant la réouverture même partielle afin que chacun face à ses responsabilités s'engage sur les mesures indispensables à mettre en place. Une réunion exceptionnelle du Conseil d'école auquel les DDEN participent et ce par tout moyen technique nécessaire permettrait de bâtir un plan de remise en route de chaque école. La confiance pourrait ainsi être rétablie avec les enfants et les familles. ».

Les éléments de notre réflexion dans notre « Adresse aux pouvoirs publics » du 22 avril 2020 sont toujours d'actualité.

Les propositions du Premier Ministre afférentes à nos champs de compétences.

- Nous proposons une **réouverture progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai**, partout sur le territoire et sur la base du volontariat. Dans un deuxième temps, à compter du 18 mai, mais seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, nous pourrions envisager d'ouvrir les **collèges en commençant par les classes de 6e et de 5e**. Nous déciderons **fin mai si nous pouvons rouvrir les lycées**, en commençant par les lycées professionnels début juin.
- Le port du masque est **prohibé pour les enfants en maternelle**. Il n'est pas recommandé, compte tenu des risques de mauvais usage à l'école élémentaire mais l'Éducation nationale mettra des masques pédiatriques à disposition des directeurs d'école pour les cas particuliers, par exemple si un enfant présentait au cours d'une journée des symptômes, le temps que ses parents viennent le récupérer. Enfin, nous fournirons des masques aux collégiens qui peuvent en porter et qui n'auraient pas réussi à s'en procurer, le port du masque pour les collégiens étant obligatoire. (...) Bien sûr, bien sûr, il n'y aura pas de port du masque pour les enfants de moins de 3 ans.



1. Modalités de « réouverture des écoles à partir du 11 mai sur la base du volontariat »

Les propositions du Premier Ministre

- Réouverture progressive et fractionnée des écoles en fonction des départements
- Base de volontariat pour les parents
- Les maternelles et écoles élémentaires rouvriront de manière *"très progressive"*, *"partout sur le territoire et prioritairement le GS, CP et CM2."*

Pour nous DDEN, nous constatons une différence sur le choix de la date de sortie de confinement des écoles entre le Conseil scientifique, début septembre, et le Premier Ministre, 11 mai, pour les seules écoles. Est-ce pour des considérations sociales et économiques ? On peut regretter l'absence de concertation a priori, elle n'aura lieu que le lendemain, avec les acteurs locaux chargés de la mise en œuvre : collectivités locales, équipes pédagogiques, parents et DDEN.

Ne renvoie-t-on pas au choix des familles ou des Maires en prenant le risque d'une aggravation de la fracture socio-culturelle ? Certes l'école n'est pas obligatoire mais l'enseignement l'est. La continuité de l'enseignement à distance continuera pour une partie d'une classe avec la formation présentielle pour une autre partie, avec le même enseignant ? La formation individualisée et digitalisée nécessite des moyens matériels et un minimum de soutien familial pas toujours au rendez-vous.

2. Entrée et sortie des écoles

Pour nous DDEN, la gestion du temps est un impératif pour éviter les concentrations des élèves et des familles à l'entrée des écoles. Les entrées et sorties des écoles à effectifs importants doivent-elles être échelonnées par niveau ? Afin d'éviter la concentration de parents devant le portail de l'école, nous invitons les équipes à trouver des accès différents des élèves en fonction de leur niveau d'enseignement.

3. Aménagement des locaux scolaires

Pour nous DDEN, le volet prévention est une condition première pour l'ouverture des écoles. Les protocoles sanitaires requis et leurs fréquences doivent être communiqués aux personnels, aux familles et expliqués aux élèves. Les moyens logistiques et matériels sont nécessaires comme les points d'eau. Pour une ouverture des écoles le 11 mai, il faut que les municipalités organisent des réunions de préparation avec les représentants de parents, les enseignants, les DDEN, le personnel communal intervenant dans les écoles. Mais comment réunir toutes ces personnes quand les conditions de sortie du confinement limitent le nombre de personnes en réunion à 10 individus ?

L'entretien et la désinfection des locaux sont primordiaux pour la sécurité sanitaire des élèves et des personnels : désinfection des poignées, interrupteurs, tables des élèves, chaises....

Sur les préconisations du Comité scientifique, il faut éviter d'utiliser le gel hydroalcoolique avec les enfants des écoles maternelles et élémentaires et prioriser le lavage des mains au savon.

4. Règles sanitaires et de distanciation sociale en milieu scolaire



Les propositions du Premier Ministre

- **Port du masque - gel hydroalcoolique**
- **Enseignants : masques pour les enseignants quand les règles de distanciation ne peuvent être respectées et gel hydroalcoolique 1er degré fourni**
- **Élèves :**
 - En maternelle, le port du masque n'est pas recommandé.
 - En élémentaire, le port du masque est recommandé, mais compte tenu des risques de mauvais usage, -l'utiliser essentiellement pour les cas particuliers. [ex. : si un enfant présente des symptômes [fièvre]
 - L'Éducation nationale dotera les directeurs de masques pédiatriques à leur disposition.

Pour nous DDEN, les enfants devront bénéficier d'une information pratique sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

Il faudra, dans un délai très court, préparer l'aménagement des classes pour mettre en place les gestes barrières et la nécessaire distanciation. On constate que le personnel médical des écoles a été ramené à sa plus simple expression. Il serait bien utile, là où il existe encore, de l'associer pour expliquer les gestes barrières aux enfants et leur en faire comprendre toute l'utilité pour lutter contre cette épidémie.

La coopération des parents et leur vigilance revêt une grande importance pour la réussite de la reprise scolaire. Mise à disposition et utilisation d'un masque pour les personnels enseignants ou non.

5. Réduire les concentrations d'élèves

Les propositions du Premier Ministre

- 15 élèves maximum par classe ou enseignement à distance obligatoire
 - **Enseignement** : en présentiel, si les locaux scolaires le permettent. Continuité de l'enseignement à distance qui restera gratuit

Pour nous DDEN, les temps de récréation sont indispensables aux besoins des enfants et doivent être aménagés par des horaires différenciés.

6. La restauration scolaire

Pour nous DDEN, la restauration scolaire n'a pas été abordée par le 1^{er} ministre lors de son intervention devant la représentation nationale ainsi que les activités périscolaires. Le comité scientifique préconise la prise de repas sur la table de l'élève donc dans sa classe. C'est certainement le moment le plus difficile à gérer par les équipes. Nous proposons de réduire au maximum le nombre d'enfants mangeant à la cantine.



7. Les transports scolaires

Pour nous DDEN, le transport scolaire est capital en milieu rural pour l'accueil des élèves fonctionnant dans les écoles en RPI. Le 1^{er} ministre impose le port du masque dans les transports scolaires en particulier pour les collégiens avec la libération d'un siège sur 2. Le port du masque est interdit pour les élèves de maternelle et non recommandé pour les élèves de l'élémentaire. Comment faire ?

8. Les activités périscolaires

Les propositions du Premier Ministre

- **Périscolaire** : activités périscolaires [sport, santé, culture] Dans des locaux mis à disposition des collectivités]

Pour nous DDEN, outre l'aspect pédagogique de ces activités scolaires, l'accueil des enfants sur des temps périscolaires est une nécessité pour certaines familles en activité professionnelle. Et pour ceux connaissant de grandes difficultés au sein de leurs familles. Les structures d'accueil (municipales ou associatives) doivent prendre toutes les dispositions de sécurité sanitaire (gestes barrières). Les encadrants comme les enseignants doivent porter un masque.

9. Les élèves en situation de handicap

Pour nous DDEN, il est important que quelle que soient les difficultés des enfants, ils puissent bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'enseignement et aux loisirs. C'est un principe d'égalité.

10. La concertation au sein du Conseil d'école

Peut-il se réunir dans le cadre du confinement limitant drastiquement le nombre de personnes se réunissant. De plus les conditions de déconfinement sont fixées à 10 personnes pouvant se réunir.

À la lumière de la crise sanitaire, resurgit cette évidence, former la jeunesse d'un pays c'est jouer un rôle majeur dans la construction permanente de la nation. **Notre Fédération de DDEN n'a d'objectif que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les valeurs qui nous animent. Celles-ci constituent le socle de la société dans laquelle nous voulons vivre.** Dans cette situation sanitaire incontrôlée et devenue particulièrement complexe, est-il raisonnable de prétendre pouvoir seul capter l'ensemble des informations concernant l'École et son environnement actuel ? Pouvons-nous, à nous seuls en tirer la substance moelle et mettre en œuvre, de la meilleure façon qui soit, toutes les actions qui en assureront la sortie de crise ? On ne peut pas travailler seul. Les DDEN s'inscrivent dans ce lien social de l'école où nous agissons, en relation d'interdépendance avec tous nos partenaires du Conseil d'école.

Paris le 28 avril 2020

